

11) Moteurs en ferrure	140.	5
12) Equipement boulevards		3
13) Coiffeur et montage et de projection		30.
14) Fil de course sur le stade.	400.	40.

Note - Ces prix s'entendent par période de 42h d'immobilisation. Cont matériel remis après la période de 42h entraînera la facturation d'une nouvelle période de 42h.

Munance M. le Maire est autorisé à signer avec la compagnie "La Paternelle" les polices d'assurance garantissant la responsabilité civile de la Ville en cas d'accident, le montant de la prime étant de: 5.898 fr.

Adopté à l'unanimité.

2) Engagements divers marqués. Le Conseil Municipal

Sur le rapport de la Commission des finances décide.

de porter à 1.500.000 fr le marché Tellech pour fournitures aux cantines scolaires par suite d'un avenant de 50.000 fr.

celui de M. Bernard à 1.450.000 fr avenant de 250.000 fr.

celui de M. Majoux à 650.000 fr. avenant de 150.000 fr.

Et que la dépense sera imputée chapitre XXI art R.

Adopté à l'unanimité.

3) Régularisation des salaires des élus.

Le Conseil Municipal.

Sur le décret 54.131 du 5 février 1954 relatif à la réévaluation des salaires des élus,

Sur l'avis de la Commission des finances

approuvé le 6/10/54
54068

approuvé le 6/10/54
54069